\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dr. Sanitiar Burhanuddin  
Attorney General of the Republic of Indonesia  
Jl. Panglima Polim No.1  
South Jakarta  
Jakarta 12160  
Indonesia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la criminalisation du droit à la liberté d’expression, ainsi que le harcèlement et les menaces juridiques dont continue à faire l’objet Septia Dwi Pertiwi, ancienne ouvrière de Djakarta accusée de diffamation, qui a été acquittée le 22 janvier 2025**. Le parquet général s’est pourvu en cassation auprès de la Cour suprême le 3 février 2025, dans le but de faire annuler cet acquittement.

Septia Dwi Pertiwi était poursuivie en vertu de la Loi indonésienne relative à l’information et aux transactions électroniques (EIT), qui a souvent été utilisée à mauvais escient pour faire taire les critiques. L’affaire a commencé après qu’elle a critiqué son ancien employeur, PT Hive Five, sur les réseaux sociaux, pour avoir prétendument sous-payé ses employé·e·s et bafoué leurs droits. Elle a été arrêtée en août 2024 et maintenue en détention pendant 25 jours. Après sa libération, elle a été placée en «assignation à résidence dans la ville» - une restriction l’empêchant de quitter la ville sans autorisation et l’obligeant à se présenter régulièrement aux autorités jusqu’à la fin de son procès, le 22 janvier 2025.

Ce pourvoi en cassation l’expose à un risque renouvelé d’incarcération, et peut menacer d’autres travailleurs et travailleuses s’élevant contre l’injustice. Il est anormal que Septia Dwi Pertiwi continue à être visée de la sorte uniquement parce qu’elle a exercé pacifiquement son droit à la liberté d’expression, garanti par le droit international et national relatif aux droits humains.

**Par conséquent, je vous demande instamment, ainsi qu’aux autorités:**

* **d’annuler le pourvoi en cassation et de respecter pleinement la décision du tribunal de district de Djakarta;**
* **de veiller à ce que Septia Dwi Pertiwi ne soit plus soumise au harcèlement juridique;**
* **de garantir que tous les militant·e·s puissent mener librement leurs activités sans craindre d’entraves, d’actes d’intimidation, d’arrestations arbitraires ou d’autres représailles;**
* **de cesser d’invoquer la Loi relative aux informations et aux transactions électroniques pour cibler les militant·e·s qui exercent simplement leur droit à la liberté d’expression, et de veiller à ce que la diffamation soit traitée uniquement comme une affaire civile.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République d'Indonésie, Elfenauweg 51, 3006 Berne

Fax: 031 352 24 80, E-Mail: bern.kbri@kemlu.go.id